



Code de conduite des nageurs du CNB

L'objectif du code de conduite est de s'assurer que le nageur et les parents sont conscients de l'engagement exigé aux entraînements du club de natation CNB ainsi que ses valeurs.

Celui-ci vise à offrir aux nageurs et aux différents intervenants (entraîneurs, officiels, bénévoles, parents...) une bonne qualité de vie principalement autour des bassins, mais également dans l'entourage du club en général.

Le nageur* s'engage à :

- Être présent aux entraînements
- Démontrer son respect, son appui et son appréciation envers les entraîneurs et les coéquipiers
- Garder un bon esprit sportif en étant respectueux des officiels, entraîneurs et des nageurs de tous les clubs
- Suivre les consignes de l'entraîneur
- Être prêt sur le bord de la piscine avec le matériel nécessaire au moins 5 minutes avant le début de l'entraînement
- Avant l'entraînement, participer à l'installation des câbles et du matériel nécessaire

- Donner le meilleur de lui-même en tout temps (entraînements et compétitions)
- Avant de quitter, participer au rangement du matériel
- Dans la mesure du possible, aviser l'entraîneur en cas d'absence à l'entraînement
- Porter fièrement son casque, son maillot et ses vêtements à l'effigie du club lors de toutes les compétitions
- Ne pas flâner dans les vestiaires ou ailleurs
- Suivre les consignes des responsables et être poli en tout temps avec les autres utilisateurs et les responsables des installations
- Accepter et suivre les règlements de différentes installations qu'il visite lors des entraînements et des compétitions
- Ne consommer aucune boisson alcoolique (consommation abusive ou inappropriée pour les 18 ans et plus), drogues et cigarette, ce qui pourrait entraîner son expulsion du Club
- Utiliser un langage et un comportement dignes des valeurs du CNB
- Véhiculer une image positive du club.

Conséquences

Tout manquement au code de conduite ou abus de ce dernier pourra résulter en des conséquences pouvant aller de l'avertissement (verbal ou écrit) à l'expulsion du Club, en passant par la suspension d'entraînement(s) et l'interdiction de participer à une ou plusieurs compétitions, selon la gravité de la faute commise. Tout cas pourra être référé à l'entraîneur-chef et/ou au conseil d'administration.

*Seul le masculin est utilisé afin d'alléger le texte.